



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

**AVIS N° 12/2021
du 15 novembre 2021**

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
relatif à la demande de l'administration communale de Mersch
visant l'octroi d'une concession pour le service de télévision
luxembourgeois par câble « Miersch TV »**

Par courriel du 19 octobre 2021, le Service des médias et des communications (SMC) a demandé un avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel par rapport à la demande de l'administration communale de Mersch visant l'octroi d'une nouvelle concession pour le service de télévision luxembourgeois par câble « Miersch TV », une chaîne d'information communale.

Après analyse du dossier, l'Autorité est en mesure de donner son aval à la demande telle que présentée.

L'Autorité prend encore acte de ce que, d'après les informations ressortant de la demande d'avis du Service des médias et des communications, le service sous examen est également diffusé comme service de médias audiovisuels à la demande et a été notifié en tant que tel en date du 16 août 2021. L'Autorité exercera ses prérogatives également à l'égard de ce service.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 15 novembre 2021 à laquelle ont participé :

Thierry Hoscheit, président
Valérie Dupong, membre
Marc Glesener, membre
Luc Weitzel, membre
Claude Wolf, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit
Président